

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau des Relations Interministérielles

Arrêté préfectoral du :

17 JUIN 1998

N° 1040

Objet : Inscription d'objets mobiliers à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Feuille N° __

MFD/VT/7-4(3-6)

LE PREFET DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 instituant dans chaque département une Commission des Objets Mobiliers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2049 du 25 novembre 1993 portant renouvellement de la Commission Départementale des Objets Mobiliers ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers réunie le 1er décembre 1993 ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

- A R R E T E -

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés seront inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

LISTE DES OBJETS MOBILIERS

GAP

ORNEMENTS LITURGIQUES :

- Cl. Ornement réversible blanc-rouge (4 photos de la chasuble).
Début 18è. Broderie passée.
- Ins. Dalmatique réversible verte- violette.
Début 19è.
- Ins. Dalmatique réversible blanche-rouge.
Restauration.
- Ins. Dalmatique réversible blanche-rouge.
- Cl. Dalmatique motifs floraux fond rouge.
- Ins. Dalmatique fond blanc moiré.
- Cl. Ornement rouge 6 dalmatiques - 19è. - (6 photos).
Donné en 1838 à la Cathédrale de GAP par Charles X.
- Cl. Chape rouge.
- Cl. Chape fond rouge en satin motifs floraux.
- Cl. Chape fond rouge chaperon réversible.
- Ins. Chape moire violette.
- Ins. Chasuble réversible - 1840.
- Cl. Dalmatique fond or motifs floraux - 18è.
- Ins. Chape réversible verte-violette - Début 19è.
- Cl. Chape fond blanc décors floraux fil d'argent.
- Cl. Chasuble fond blanc assorti au dessus.
- Cl. Chasuble blanche.
- Cl. Chape fond carré d'argent.
- Ins. Voile de calice (2 photos).
- Ins. Voile de calice (2 photos).

ORFEVREURIE :

- Ins. Calice 19è. - Poinçon 1819 ou 1839.
- Ins. Ciboire 19è. - Fabriqué après 1838 par la maison FAVIER à LYON.
- Ins. Ciboire argent - 19è.
- Cl. Calice argent partiellement doré - 17è.
- Ins. Calice - 19è.
- Ins. Ciboire - 20è. - FAVIER.
- Ins. Calice - Orfèvre B. Comète A.
- Ins. Reliquaire - Fin 19è.-(2) Pédiculei.
- Ins. Reliquaire bois - 17è.
- Ins. Ostensor argent.
- Ins. Ostensor partiellement doré - 19è. - FAVIER.
- Ins. Ciboire - 20è. - FAVIER.
- Cl. Crosse Mgr l'Evêque de GAP - Début du 19è.
- Ins. Insigne de choeur - 18è.
- Ins. Pupitre - 19è. - Lié à l'histoire locale St Choeur - 1828.
- Ins. Croix de procession - 19è.
- Cl. Deux encensoirs et navette néogothique - FAVIER - (3 photos).
- Ins. Croix de procession - 19è.
- Ins. Bustes reliquaires St Maurice et St Pancrace - 18è.
- Ins. Deux reliquaires - 18è.
- Ins. Ostensor - 19è. - 1819-1838.
- Ins. Siège épiscopal - 19è.

DANS LA CRYPTÉ DE LA CATHÉDRALE :

- Ins. Buste reliquaire Pape – 17è.
 Ins. St Evêque – 19è.
 Ins. Buste Evêque.

TABLEAUX :

- Ins. Ste Femme – Vierge des Douleurs.
 Ins. St Jacques et un donateur – 18è.
 Ins. Christ au Sacré Coeur.
 Ins. St Antoine ermite (cochon – blason).
 Cl. Le Christ chez Marthe et Marie.
 Ins. St Jérôme en méditation.
 Ins. Crucifixion.

* * * * *

MONETIER LES BAINSCHAPELLE ST PIERRE :

- Cl. Pénitents en adoration devant l'Eucharistie + cadre.
 Ins. St Pierre – 18è.
 Ins. St Paul.
 Ins. Ste Anne et la Vierge en présence de St Jean – 17è. *2-2 d'94?*
 Ins. Volet triptyque double face Ste Marie – St Georges.
 Ins. Volet triptyque double face St Antoine – St Ange.
 Ins. St Antoine de Padoue.

* * * * *

MONTGENEVRETABLEAUX :

- Cl. Peinture sur toile – Toile armoriée – 17è-18è (Choeur).
 Vierge à l'Enfant avec St Antoine et St Maurice.
 Ins. Peinture sur toile – St Maurice – 17è (Nef).
 Ins. Peinture sur toile – 17è. – St François d'Assise recevant les stigmates.
 Ins. Peinture sur toile – 17è. – Franciscain écrivant.
 Ins. Peinture sur toile – 18è. – Baptême du Christ, toile armoriée.
 Ins. Peinture sur toile – 18è. – St diacre tenant la foudre et un crucifix.
 Ins. Peinture sur toile – 18è. – St prêtre tenant un calice.
 Ins. Peinture sur toile – 17è. – St Jean Baptiste.
 Ins. Peinture sur toile – 17è.-18è. – Immaculée Conception.
 Ins. Peinture sur toile – 17è. – Annonciation.
 Cl. Peinture sur toile – 18è. – Remise du Rosaire à St Dominique et Ste Catherine,
 en présence de Ste Appolonie.
 Ins. Peinture sur toile – 17è. – St François d'Assise.
 Ins. Peinture sur toile – Fin du 17è. – Vierge à l'Enfant –
 (Copie d'après Simon VOUET).
 Cl. Peinture sur toile – 17è. – Vierge protégeant des Pénitents.

AUTRES OBJETS :

- Cl. Buffet de sacristie rustique - 18è-19è.
- Cl. Armoire de sacristie rustique - 19è.
- Cl. Deux chandeliers d'autel bois doré - 17è. - (Sacristie).
- Cl. Siège de célébrant - 17è. - (Nef).
- Ins. Bénitier en marbre (Nef).
- Ins. Croix de procession métal argenté - 18è. - (Sacristie).
- Cl. Antependium recto-verso.
- Ins. Fonds baptismaux.
- Ins. Vierge à l'Enfant bois doré - 18è. - (Sacristie).
- Cl. Retable bois doré - 18è. - (Chapelle St Roch).
- Ins. Tableau St Roch - 1736 - (Chapelle St Roch).

* * * * *

VAL DES PRES**EGLISE ST CLAUDE :**

- Cl. Donation du Rosaire et retable - 17è.
- Ins. Christ en croix (tableau).
- Ins. La Cène (tableau naïf).
- Ins. St Antoine (tableau).
- Cl. Ste Famille + retable - 1638.
- Ins. Christ en croix - 19è.
- Ins. Ste Catherine d'Alexandrie - St François Régis.
- Cl. Trinité entre St Claude et St Antoine de Padoue + retable - 18è.
- Ins. Nativité - 18è.
- Ins. Ste Cécile - 18è.
- Ins. St Claude et St Jean Baptiste + cadre - 1642.
- Cl. Retable - Tabernacle du maître autel - Fin 17è.
- Cl. Bannière - 18è - (rareté).
- Cl. Dais de procession.
- Ins. Brancard funéraire - 19è.
- Ins. Lanternes Pénitents.
- Ins. Fonds baptismaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Sous-Préfet de BRIANCON, aux Maires des communes de :

- GAP
- MONETIER-LES-BAINS
- MONTGENEVRE
- VAL-DES-PRES

Il sera également notifié :

- à M. le Ministre de la Culture (Direction de l'Architecture),
- à M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques,
- à M. le Directeur des Archives Départementales, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à GAP, le 17 JUIN 1998

LE PREFET,

*Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,*

Pour Ampliation

*Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des Actions Intercommunales*


Alain DERANCOURT



Alain TRIOLLE